

Place du Midi 40
CH-1950 Sion

Tél. +41 (0) 27 203 09 09
Email info@horizon-physio.ch
Internet www.horizon-physio.ch

Sujet : COVID-19

Version : 12.0

Mis à jour : lundi 1^{er} mai 2022

Cette dernière version du plan de sécurité suit l'abandon des mesures du Conseil fédéral du 30 mars 2022 et le communiqué de presse du Conseil d'état valaisan du 28 avril 2022.

Rappel de situation

La Confédération laisse la gestion du COVID 19 aux Cantons dès le 1^{er} avril 2022. Dans son communiqué de presse du 28 avril 2022, le Conseil d'état valaisan lève les mesures dans les hôpitaux, cliniques et EMS, mais garde une recommandation de port du masque pour les personnes à risque.

Documentation et références

Toutes les informations éditées depuis début mars 2020 par Horizon, par l'OFSP, le canton du Valais, physioswiss ou physiovalais restent disponibles au « grand bureau » et sur notre compte mail sous « COVID-19 » et « COVID-19 admin ».

En tant que professionnels de la santé, nous suivons les lignes directrices de l'OFSP et de l'OMS et nous les recommandons à nos patients. Des informations sont affichées en salle d'attente afin d'informer les patients des recommandations sanitaires actuelles.

Occupation du cabinet

L'occupation du cabinet n'est plus limitée. Nous nous efforçons cependant toujours :

- d'être le plus bref possible à la réception et dans le hall (prises de rendez-vous)
- d'être ponctuel et de ne pas prendre un retard excessif dans nos traitements
- de tenir les agendas à jour afin de permettre une traçabilité des personnes qui fréquentent le cabinet.

Aménagements particuliers

Les aménagements suivants permettent de préserver les distances pour protéger les personnes à risque :

- Une chaise se trouve dans le hall d'entrée et deux tabourets au bar du petit bureau
- Le meuble à journaux ne contient que les flyers de nos cours et diverses informations fixes sont aimantées au tableau (fixe)
- Les quotidiens ne sont pas mis à disposition des patients
- Un système de robinetterie et de porte savon sans contact a été installé ainsi que la mise à disposition de matériel désinfectant pour la lunette des WC.

Salle de gym

Les thérapies de groupe sont possibles par petits nombres, et dans des conditions adaptées, en particulier une aération maximale pendant et après chaque cours. Selon le nombre de participants et le type de groupe conduit, des séparations en plastiques peuvent être installées entre les participants, au jugement de chaque physiothérapeute responsable.

Tous les appareils/accessoires utilisés sont désinfectés après chaque utilisateur avec les produits ad hoc, ainsi que la poignée de porte de la salle de gym en fin de traitement.

Affichage

Plusieurs informations sont affichées au cabinet :

- Le site internet annonce l'état des mesures actuelles.

Patientèle

Tous les patients sont admis au cabinet, avec les quelques restrictions suivantes :

- Les personnes présentant des symptômes d'état grippal, de symptômes typiques de COVID-19 ne sont pas autorisés à entrer et ne peuvent pas recevoir de soins jusqu'à guérison.
- Les personnes qui se sont vu ordonner une quarantaine ou un isolement, ou qui subissent une quarantaine/ un isolement sans ordonnance des autorités ne sont pas admises durant toute la période de quarantaine.
- Les physiothérapeutes ne portent pas le masque de manière systématique mais en fonction de leur évaluation de la situation.
- S'il le juge opportun, chaque physiothérapeute peut exiger le port du masque de son patient durant la séance.

Traitements en groupe

Les traitements en groupe se poursuivent normalement, avec les considérations suivantes :

- Le physiothérapeute responsable décide de l'obligation de porter le masque. Il est recommandé si une aération suffisante ne peut être effectuée durant et après le traitement en groupe.
- Les participants se désinfectent les mains en début et en fin de cours (gel hydroalcoolique disponible en salle de gym) et ils désinfectent le matériel utilisé.
- Les distances entre les personnes sont maintenues lorsque c'est possible.

Traitements à domicile/en EMS

À l'instar des services de soins à domicile, les physiothérapeutes évaluent l'utilité du port du masque lors des traitements au domicile du patient. Nous respectons les directives particulières de l'institution du patient (EMS, etc.).

Accompagnants

- Aucune restriction exceptionnelle ne s'applique plus aux accompagnants.
- Comme à l'accoutumée, leur présence durant le traitement est du ressort du patient et de la décision finale du physiothérapeute.

Collaborateurs

Chaque collaborateur doit s'abstenir de venir travailler s'il présente des symptômes d'état grippal ou tout autre symptôme reconnu potentiellement dû au COVID-19. Comme d'ordinaire, il avise au plus vite le cabinet et les responsables et informe son médecin traitant qui jugera des suites à donner (procédure du Canton du Valais).

Les collaborateurs sont fortement encouragés à se faire vacciner. Chaque collaborateur est invité à faire part de toute question liée à des cas particuliers.

Les postes de travail administratifs (bureaux) sont réservés aux physiothérapeutes. Les patients peuvent se tenir derrière le bar de chacun des bureaux pour la prise de rendez-vous et pour la mise à jour des dossiers informatiques.

Mesures d'hygiène

Matériel à disposition

Nous avons comme d'habitude les produits suivants à disposition :

- Savon pour les mains et eau
- Liquide hydroalcoolique pour les mains
- Linges pour les mains pour les collaborateurs changés régulièrement
- Serviettes à usage unique pour la désinfection du matériel
- Produit de désinfection pour le matériel fragile (simili-cuir, cuir, bois, ...)
- Masques de protection aux normes européennes (CE, Type IIR EN14683)
- Gants latex en plusieurs tailles
- Blouses de protection

A ce jour, nous avons tout ce matériel en suffisance.

Mesures ordinaires

Comme d'ordinaire dans notre cabinet :

- Le lavage des mains se fait consciencieusement après chaque traitement, au moyen de savon ou de liquide désinfectant.
- Il est recommandé d'éviter de se toucher le visage.
- En cas de toux ou d'éternuement, nous nous éloignons des patients et collègues et utilisons notre coude. Le cas échéant, nous nous lavons les mains directement.
- **Les gants sont utilisés pour tous les traitements endo-buccaux. Le masque est recommandé pour de tels traitements.**

Mesures spéciales

Des mesures supplémentaires restent en vigueur à long terme :

- Si le masque est utilisé, il doit être porté correctement afin qu'il soit efficace (sur le nez et les bords latéraux du masque le plus proche possible du visage) et il est recommandé de ne pas toucher son masque sur la partie antérieure colorée potentiellement contaminée. Si cela devait arriver, les mains doivent être désinfectées ou lavées de suite.
- Nous ne proposons pas de masque aux patients, sauf circonstances extraordinaires (au bon jugement de chaque collaborateur).
- Un spray de désinfectant à faible teneur d'alcool est à disposition dans chaque cabine et en salle de gym, ainsi que des serviettes jetables.
- Les locaux sont aérés au maximum par les fenêtres ouvertes.

- Les coussins de visage sont en cuir et sont soigneusement désinfectés après chaque usage, en même temps que la table de traitement. De plus, des protections en tissu lavables sont à disposition ou des petits linges peuvent être utilisés pour le confort du patient si nécessaire.
- Tout le matériel supplémentaire (par exemple coussins d'allaitement, matériel de renforcement, ...) doit être désinfecté dans la mesure du possible après chaque utilisation.
- Tout le matériel qui reste en cabine en l'absence de thérapeute doit être propre et directement utilisable. Le petit matériel de gym utilisé en cabine est désinfecté et rangé en salle de gym après usage. Les portes et les chaises sont également désinfectées après chaque patient.

Merci à tous et toutes pour votre précieuse collaboration !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Sion, le 1^{er} mai 2022

Véronique Bornet et Fabien Gerber